



Procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2023

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports des commissions seront lues.

La secrétaire, Mme Yannick Michel, procède à l'appel, 22 membres sont présents sur 29, le quorum est atteint.

Un nouveau membre souhaite rejoindre le Conseil général, il s'agit de M. Etienne Thévoz, **Mme Lise Bettex, présidente**, procède à son assermentation.

Le nombre des membres présents passe de 23 sur 30.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Laurent Pahud** et **Mme Claudine Galliker**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°05/2023 – Budget 2024
4. Préavis n°06/2023 – Assainissement de l'éclairage public en LED
5. Informations de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles
7. Assermentation de deux nouveaux membres de la municipalité (entrée en fonction au 01.01.2024)
8. Nominations complémentaires (entrée en fonction au 01.01.2024)

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 3 octobre 2023 et ouvre la discussion.

M. Alain Galliker, rapporteur, a deux remarques. A la page 42 point 3, il demande de rajouter « Mme Yannick Michel » après la nomination de la nouvelle secrétaire. A la page 45 sur l'intervention de **M. Olivier Thévoz, syndic**, M. Alain Galliker reformulerait toute la phrase et propose : « **M. Olivier Thévoz, syndic**, informe que les banquettes du chemin qui mène au terrain de football ont été endommagées par l'entreprise mandatée par Swisscom pour amener la fibre optique à la nouvelle antenne de téléphonie mobile ».

Le procès-verbal est soumis au vote avec ces deux modifications. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Le bureau électoral a fonctionné durant la journée du dimanche 22 octobre pour les élections fédérales ainsi que le matin du 12 novembre pour le second tour.
- En raison de leur déménagement à Vallon, Camille Quillet et Mathias Peter ne peuvent plus siéger au conseil général. Mme Lise Bettex, lit leurs lettres de démission.
- Le délai des dépôts des listes pour l'élection complémentaire à la municipalité était fixé au 30.10.2023. Une seule liste comprenant 2 candidats a été déposée. De ce fait Mme Sophie Quillet et M. Guy-Olivier Jeunet ont été élu tacitement et le scrutin du 26.11.2023 a été annulé. Ces 2 nouveaux membres seront assermentés en fin de séance et prendront leur fonction au 01.01.2024.
- Mathias Peter était scrutateur, Sophie Quillet membre de la commission des finances, Guy-Olivier Jeunet délégué au SDIS Broye-Vully et suppléant à la commission de gestion. Dès lors, nous allons procéder à des nominations complémentaires lors de cette séance.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n°05/2023 Budget 2024

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Alain Galliker, rapporteur**, de la commission des finances qui lit les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis municipal 05/2023 « Budget 2024 » tel que présenté et pose une question pour le compte 335.427.00.

M. Laurent Morel, municipal, répond à la question de la commission concernant les locations au FC Centre-Broye. Cela dépend principalement du nombre d'entraînements et de matchs joués ce qui peut varier d'une année à l'autre. L'électricité n'est pas liée aux locations, la commune de Missy refacture au FC Ressudens, qui s'arrange ensuite avec le FC Centre-Broye.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion pour ce budget remercie et demande s'il y a des remarques.

M. Pascal Quillet, demande sous le point Administration, si l'engagement d'une personne à 20 % pour 2024 est d'une durée déterminée.

M. Olivier Thévoz, syndic, informe qu'il s'agit d'une archiviste. Les archives doivent être tenues à jour, il s'agit d'une base légale et celles-ci n'ont pas eu de mise à jour depuis 1987. La municipalité a estimé environ une année de travail à 20 %.

M. Pascal Quillet, demande si une année sera suffisante.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond qu'une année devrait suffire. Si tel n'est pas le cas, la municipalité en informera le conseil général l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote le budget 2024.

Le préavis 05/2023 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°06/2023 Assainissement de l'éclairage public en LED

Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Alain Galliker, rapporteur** de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis municipal 05/2023 « Assainissement de l'éclairage public en LED » et d'allouer un crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.- avec un amortissement sur 10 ans .

Mme Lise Bettex, présidente, donne ensuite la parole à **M. Sébastien Galliker, rapporteur**, de la commission ad'hoc qui propose d'accepter le préavis municipal 06/2023 « Assainissement de l'éclairage public en LED » tel que présenté. La commission pose 4 questions dans le cadre du rapport.

M. Laurent Morel, municipal, répond aux deux premières questions, soit si d'autres options que le LED ont été étudiées, ainsi que leurs coûts. Il informe qu'il y a toujours d'autres techniques mais qu'actuellement le rapport qualité-prix et mise en œuvre, l'éclairage Schröder est ce qui se fait de mieux au niveau qualitatif.

En ce qui concerne la durée de l'amortissement, le boursier s'est renseigné auprès de la fiduciaire, qui a confirmé que 10 ans est une durée correcte pour ce type d'installations.

Pour la dernière question concernant le nombre des points lumineux, c'est un ancien plan qui a été utilisé par erreur, il y a eu des ajouts depuis, ce qui porte à 76 le nombre de points lumineux.

M. Sébastien Galliker, rapporteur, revient quant à la question sur l'amortissement, la commission demandait quelle était la durée de vie estimée pour les LED.

M. Laurent Morel, municipal, répond que la durée de vie annoncée est de 10 ans sans aucune intervention, sinon une trentaine d'année.

M. Claude Quillet demande s'il est prévu un éclairage pour la place du village.

M. Laurent Morel, municipal, répond qu'il est prévu de remplacer les points lumineux de l'éclairage public mais pas d'éclairer la place du village.

M. Sébastien Galliker, rapporteur, demande si la municipalité a eu un contact avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), du fait que nous avons une route en traversée car sauf erreur, les éclairages au niveau des passages piétons doivent être renforcés.

M. Laurent Morel, municipal, répond que les éclairages des passages piétons ne peuvent pas être complètement éteints. La Municipalité a mis en place un scénario d'abaissement de l'éclairage qui devra être validé par la DGMR. Il précise que la Municipalité ne prévoit pas une extinction totale au niveau de la route.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote l'assainissement de l'éclairage public en LED.

Le préavis 06/2023 est accepté à l'unanimité.

5. Informations de la Municipalité

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à la municipalité.

M. Nicolas Pilet, municipal, informe sur le point de rencontre d'urgence PRU, que chaque commune a dû mettre en place, celui-ci se situe au bâtiment communal. Pour rappel, un PRU est un point de refuge pour la population touchée par une panne d'électricité et permet, si les moyens de télécommunications ne fonctionnent plus, d'atteindre les services d'urgences.

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

6. Divers et propositions individuelles

M. Alain Galliker, prend la parole en tant que délégué à l'AISTBV (Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise). Lors de l'assemblée du 16 novembre dernier, le budget 2024 a été voté, il n'y a rien de particulier à dire à ce sujet, les comptes sont bien gérés.

M. Alain Galliker, remercie la Municipalité en tant que membre de la commission des finances, les préavis sont bien préparés et les réponses aux questions sont claires. Il remercie les membres aux sortants et félicite les nouveaux arrivants.

M. Pascal Quillet, a une remarque suite à la mise à l'enquête publique du nouveau PCom. Il est surpris que la Municipalité dézone une parcelle au milieu du village ce qui aura des répercussions au niveau financier et juridique.

M. Pascal Quillet, demande également pourquoi la municipalité a approché la commune de Saint-Aubin pour une éventuelle collaboration de la déchetterie et non celle de Grandcour.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, répond que le projet de cette parcelle accueillait tout le potentiel des nouveaux habitants. En effet, il y a eu une enquête publique pour un projet de 15 logements sur cette parcelle. A la suite de cette enquête, le canton a mis cette parcelle en zone réservée et la Municipalité a refusé le permis de construire. Il y a des arrêtés du Tribunal administratif concernant ce dossier, qui sont publics, tout le monde peut en prendre connaissance et ainsi mieux comprendre la démarche. La municipalité doit dézoner, il n'y a aucune augmentation de zone village nulle part.

M. Laurent Morel, municipal, répond concernant la déchetterie La Municipalité a tout d'abord approché la commune de Grandcour qui n'a pas la place pour absorber la population de Missy. De plus, nous sommes plus proche de Saint-Aubin que de Grandcour.

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion.

7. Assermentation de deux nouveaux membres de la Municipalité

Suite à leur élection tacite, deux nouveaux membres vont rejoindre la Municipalité et entrer en fonction au 1^{er} janvier 2024, il s'agit de Mme Sophie Quillet et de M. Guy-Olivier Jeunet. **Mme Lise Bettex, présidente**, procède à leur assermentation. Ceux-ci sont acclamés par l'assemblée.

8. Nominations complémentaires

Afin de remplacer les membres sortants, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet les propositions des nominations complémentaires, celles-ci seront validées à mains levées.

Pour les membres du bureau, en remplacement de M. Mathias Peter, Mme Elodie Mathis est nommée scrutatrice, avec M. Laurent Pahud qui reste en fonction.

Comme suppléante, est nommée Mme Coline Bettex qui rejoint M. Aurélien Karg.

Pour la commission de gestion en remplacement de M. Guy-Olivier Jeunet, M. Patrice Bettex est désigné suppléant.

Pour la commission des finances, en remplacement de Mme Sophie Quillet, M. Bernard Thévoz, membre, M. Thomas Quillet est nommé suppléant.

M. Patrice Bettex remplace M. Guy-Olivier Jeunet, en tant que délégué au SDIS Broye-Vully.

Les nominations complémentaires sont soumises au vote et acceptées telle que présentées à une forte majorité.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle

- Les décisions prise.
- La prochaine assemblée fixée le mardi 19 mars 2024.

Mme Lise Bettex, présidente, laisse la parole à **Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, ainsi qu'à **M. Olivier Thévoz, syndic**.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, prend la parole pour sa dernière séance du conseil général en tant que municipale, Mme Enggist a pris la décision de mettre fin à son mandat après 4 ans pour avoir plus de disponibilité pour sa famille. Elle remercie les membres de la Municipalité, du Conseil général ainsi que le personnel administratif. Elle rappelle que la mise à l'enquête publique du PACom se termine le 18 décembre prochain et espère qu'il sera bientôt approuvé. Pour terminer, elle adresse ses vœux les meilleurs pour la nouvelle équipe.

M. Olivier Thévoz, syndic, informe que la municipalité s'est réunie 41 fois cette année, les dossiers en cours ne manquent pas pour le futur, il cite le plan climat qui n'est pas encore à l'ordre du jour, mais être étudié.

La nouvelle loi sur la protection de la nature qui est entrée en vigueur cette année et qui nous impose un classement des arbres de toute la commune, une étude ainsi qu'un préavis devront suivre dans les mois qui viennent.

Une mise à jour de notre Règlement de police va également prévue.

Les différentes associations intercommunales occupent également l'agenda de la Municipalité, ainsi que les relations avec les communes voisines. A ce sujet, il annonce que la fête nationale 2024 sera organisée avec Vallon et St-Aubin.

M. Olivier Thévoz, syndic, remercie Mme Christelle Iff Thévoz, qui a quitté ses fonctions fin septembre ainsi que Mme Anne-Michèle Enggist, qui s'en ira à la fin de ce mois. Il salue la présence de leurs remplaçants Mme Sophie Quillet et M. Guy-Olivier Jeunet et informe qu'une séance est prévue le 18 décembre 2023 pour la répartition des dicastères. Il remercie chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la commune et invite l'assemblée à rester pour le verre de l'amitié.

Mme Lise Bettex, présidente, suggère de consulter le site internet de la commune pour toutes informations et informe que la Commission culturelle cherche du renfort. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent prendre contact avec Mme Sabine Karg ou M. Laurent Pahud.

Elle remercie la Municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation. La séance est close à 20h45.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 12 décembre 2023

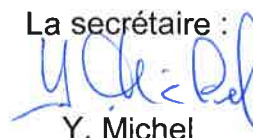
La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



Y. Michel